

Compte-rendu RDV UNIOPSS - Délégation ministérielle à la santé mentale et à la psychiatrie

Mardi 19 mai 2020

Présents :

- Pr Bellivier – Délégué ministériel à la santé mentale et à la psychiatrie
- P. Risselin – Délégation ministérielle
- Jean-Luc Brière, Président du groupe santé mentale - Uniopss
- Laurie Fradin, conseillère technique santé/ESMS - Uniopss

Résumé :

L'Uniopss a pu échanger ce matin avec le Pr Bellivier et son équipe de la Délégation ministérielle à la santé mentale et à la psychiatrie, dans le cadre de RDV réguliers mis en place pendant la crise sanitaire.

L'Uniopss a pu faire part des remontées de terrain et questionner la Délégation sur plusieurs sujets, notamment celui de l'intégration de la psychiatrie et de la santé mentale dans le « Ségur de la Santé » annoncé il y a quelques jours par le Président de la République et le Ministre des Solidarités et de la Santé.

La psychiatrie et la santé mentale sont bien dans le viseur et les axes du « Ségur de la Santé », la Délégation a été sollicitée et est mobilisée pour alimenter le futur plan.

D'autres chantiers – parmi les priorités définies début 2020 ont pu être abordé, tel que celui de l'intégration des psychologues dans le parcours de soins.

Le Délégué a invité les acteurs à identifier les innovations, expériences remarquables et nouveaux modèles d'organisation mis en place pendant la crise et qui seraient à pérenniser.

Compte-rendu détaillé

L'Uniopss a relayé les remontées de terrain reçues :

- Elle a insisté sur l'importance des plateformes d'Ecoute mise en place pendant la crise et qui nécessite d'être maintenues avec l'augmentation des besoins liée au déconfinement
- Particulièrement l'accès à du soutien psycho-social pour les personnes en situation de précarité, dont l'offre de droit commun était déjà peu accessible avant la crise et dont l'accès va se durcir avec l'augmentation des besoins (cf. exemple de la plateforme de l'Association Aurore présentée lors du dernier RDV)
- Elle a fait le retour d'une association d'usagers sur le maintien des liens via des groupes de parole et la mise en place des visio-conférences
- Plusieurs CMP/CMPP ont mis en place des téléconsultations pour les adolescents et ont constaté que cela fonctionne bien pour ce public, parfois réticent à se rendre au CMP. Cela confirme des échos qu'à eu également le Pr Bellivier à ce sujet.

- Plusieurs CMP/CMPP ont mis en place des visites à domicile, ou des visites à proximité du domicile pendant l'épidémie (exemple dans l'Oise – association La nouvelle Forge)
- Des associations d'insertion par le logement ont pu sur certains secteurs renforcer leurs liens avec les services de psychiatrie avec parfois des équipes communes
- Des mutualisations de ressources humaines au sein des associations pour faire face à la crise et éviter de perdre de vue certaines personnes accompagnées ont été remontées
- La question de la distribution des masques pour la reprise d'activités des GEM a été posée (absente de la fiche de distribution des masques aux ESMS) et le Délégué va faire remonter à la DGCS
- Le sujet des soins liés aux comorbidités, reportés pendant la crise, a été souligné

Retours du Pr Bellivier :

- ⇒ **Le Délégué nous a invité à recenser les innovations, les dispositifs à pérenniser car il y aura des opportunités. Il faut tenir des argumentaires prêts.** La Délégation a lancé une démarche de recensement via les ARS, non exhaustif pour repérer des modèles d'organisation, tirer les enseignements, voir ce qui est reproductible. La Délégation a également sollicité les principales fédérations du secteur.
- ⇒ Le sujet de l'accès aux soins somatiques est très important, le renoncement aux soins somatiques a été très important. Il espère que les articulations entre les établissements/services psy et MCO mises en place dans le cadre de la gestion du Covid19, faciliteront cet accès aux soins.
- ⇒ Le Délégué a fait une démarche générale auprès de la cellule logistique d'approvisionnement en masques, mais va adresser un message à la DGCS sur la question des masques pour les GEM

L'Uniopss a demandé si la psychiatrie et la santé mentale était bien intégrée au « Ségur de la Santé » annoncé par le Président de la République et le Ministre des Solidarités et de la Santé ?

- ⇒ **C'est le cas, la psychiatrie et la santé mentale sont bien intégrées dans les axes du « Ségur de la Santé ». La Délégation a été sollicitée et est mobilisée pour alimenter le plan, et pas seulement sur le volet sanitaire de la psychiatrie. Certaines priorités 2020 y seront intégrées, notamment la stratégie vers les publics les plus difficiles à toucher (ex : publics en situation de précarité).**

L'Uniopss a insisté sur la nécessité de la reconnaissance des ESPIC aux côtés des hôpitaux publics, sur le système de primes qui ne devait oublier personne ; et sur la prise en compte des conseils départementaux, acteurs importants en matière de santé mentale/handicap psychique.

Le Délégué n'a pas de réponse à apporter sur les primes car n'a pas été directement associé.

L'Uniopss a relayé les inquiétudes remontées par certains ESPIC sur la réforme du financement de la psychiatrie (critères théoriques qui ne prendraient pas en compte la réalité des établissements), sans compter les impacts de la crise sanitaire.

Le Délégué a rappelé que les représentants des fédérations ont été associés de longue date dans le cadre d'instances de concertation et le sont toujours. Il y a des inquiétudes car le modèle n'est pas stabilisé. Les simulations en cours et les ajustements à venir seront de nature à rassurer les établissements. Le calendrier de travail a un peu souffert de la crise mais il s'agit bien d'une priorité 2020.

L'Uniopss a interpellé sur l'importance du **chantier de l'intégration des psychologues dans le parcours de soins**, notamment pour faire face à l'augmentation des besoins. Elle a interrogé la Délégation sur ce chantier, le point sur les expérimentations en cours.

Pour le Délégué, les expérimentations sont probantes, même si certaines n'en sont qu'à leur 1^{er} volet d'évaluation. L'aspect très probant est l'adhésion des psychologues. C'est ce qui permet aujourd'hui d'engager une démarche générale. Le chantier de définition d'un cadre réglementaire de 1^{er} niveau d'intégration de l'offre de psychologue dans le parcours de soins redémarre actuellement. L'aboutissement n'est prévu qu'en 2021 car c'est un chantier lourd qui implique la CNAM, la DSS et les représentants de la profession. Le Délégué est en attente d'arbitrage mais espère que dans le contexte post-crise la mobilisation de ressources de psychologues pourrait être concrétisée dès cette année, en trouvant un montage financier.

Le Délégué a bien en tête la question des formations des psychologues, soulignée par l'Uniopss.

Ressources : le Délégué a mentionné :

- Fiche déconfinement sur la psychiatrie et addictologie : [ici](#)
- les fiches Handiconnect : <https://handiconnect.fr/>
- l'appel à projet de lutte contre les addictions lancé hier par l'assurance maladie : <https://assurance-maladie.ameli.fr/actualite/lutte-contre-les-addictions-lappel-projet-mobilisation-de-la-societe-civile-2020-est-lance>
- des fiches sont travaillées par le Secrétariat d'Etat aux personnes handicapées, notamment des éléments spécifiques sur le handicap psychique pour les médecins régulateurs et le SAMU, travaillées avec les représentants d'usagers et des familles : accessibles [ici](#).

NB : retrouvez l'ensemble des fiches et consignes sur le déconfinement par secteur sur la page de l'Uniopss [ici](#).

Nous avons convenu d'un prochain RDV le 19 juin.